

Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 Mars 2019

L'an 2019 et le 7 Mars à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GUILLEMAUD Maryvonne, Maire.

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mmes : BAS Alice, ROUXEL Magalie, THOMAS Yvonne, MM : DERVAL Pierre, LE ROCH Gérard, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, RUELLAN Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MERIAN Jérôme à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 28/02/2019

Date d'affichage : 28/02/2019

A été nommée secrétaire : M. RUELLAN Philippe

Objet des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSIL MUNICIPAL DU 07/02/2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE
DENOMINATION D'UN SENTIER DE RANDONNEE
NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE L'ARIC

20190307_09 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSIL MUNICIPAL DU 07/02/2019

Madame le Maire indique aux membres présents qu'ils ont été destinataires du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte rendu de la réunion précédente.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20190307_10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget annexe assainissement des eaux usées de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20190307_11 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Après présentation des documents budgétaires,

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (8 présents) le compte administratif - assainissement des eaux usées de l'année 2018 qui s'élève à :

Section de fonctionnement :

- en dépenses : 67 945,87 €

- en recettes : 24 017,98 €

Soit un déficit de fonctionnement de 43 927,89 €

Section d'investissement :

- en dépenses : 42 865,76 €

- en recettes : 23 057,00 €

Soit un déficit d'investissement de 19 808,76 €

Ce qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 63 736,65 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

20190307_12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20190307_13 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Après présentation des documents budgétaires,

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (8 présents) le compte administratif de l'année 2018 qui s'élève à :

Section de fonctionnement :

- en dépenses : 224 815,84 €

- en recettes : 449 037,97 €

Soit un excédent de fonctionnement de 224 222,13 €

Section d'investissement :

- en dépenses : 121 836,54 €

- en recettes : 146 007,79 €

Soit un excédent d'investissement de 24 171,25 €

Ce qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 248 393,38 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

20190307_14 DENOMINATION D'UN SENTIER DE RANDONNEE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°20181210_59 du 10 décembre 2018 concernant la demande d'inscription d'un sentier de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan.

Il est proposé au conseil municipal de nommer ce circuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de nommer ce sentier : "circuit de Digouët".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20190307_15 NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE L'ARIC

Par délibération n°17042014-26 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jean-Jacques MALEY en tant que correspondant de l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) en son sein.

Madame Alice BAS souhaite être déléguée de l'ARIC et Monsieur Jean-Jacques MALEY veut bien être remplacé.

Aussi, il vous est proposé de remplacer Monsieur Jean-Jacques MALEY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame Alice BAS, en tant que nouvelle Déléguée à la formation et à l'Information, correspondant de l'ARIC.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Divers :

CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

La commission, composée de Jérôme MERIAN, Jean-Jacques MALEY, Alain RAULT, Pierre FAURY s'est réunie le 22/02/2019 et le 01/03/2019. Cette commission est animée par Elouan SANCHEZ, qui a proposé à la collectivité de créer un site internet gratuit.

Madame le Maire donne la parole Monsieur Jean-Jacques MALEY qui détaille les points d'avancement sur ce projet.

En parallèle de ce projet, il serait souhaitable de créer un blason ou un logo.

CEREMONIE DU 19 MARS

Cette année, celle-ci se déroule à La Croix Helléan. RDV à 10h30 Monument aux morts à Helléan pour dépôt de gerbe puis 10h45 rassemblement Place de la Mairie à La Croix Helléan, Messe du Souvenir, dépôt de gerbe et vin d'honneur.

POINT SUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CUISINE

Prochaine réunion de chantier le jeudi 21 mars 2019 à 11h00.

Maçonnerie : pratiquement terminée

Intervention du couvreur : à partir du lundi 18/03/2019 (semaine 12)

COMMISSION FINANCES

La commission est fixée au jeudi 14/03/2019 à 13h30.

TRAVAUX DE VOIRIE LOTISSEMENT LES CHAMPS BOURDAIS

Les travaux sont prévus en avril 2019. Coût estimatif 21 486,33 € HT.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL NON CONSTRUCTIBLE

Nous avons contacté M. Le Guevel pour lui indiquer le prix de vente de 1 700€ pour la parcelle ZA n°73 (1 560m²). Il nous indique que le prix est trop élevé étant donné que les frais de notaire ne sont pas compris. Il ne nous a donc pas confirmé l'achat pour le moment.

Se renseigner auprès du notaire pour connaître le montant des frais.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 mars 2018 à